



**Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la
protection de la vie privée
Plan de services en français
2010 -2011**

Message de l'agente de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Le Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée est un organisme de surveillance indépendant et impartial responsable de la révision des décisions prises par des organismes publics après avoir reçu une demande de révision en vertu de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et la partie XX de la loi sur l'administration municipale (*Municipal Government Act*), ainsi que sur les questions de confidentialité soulevées relativement à la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*) [les « lois »]. Ensuite, l'agente de révision fait enquête sur les demandes ou les plaintes présentées par des personnes ou des groupes qui sont d'avis que leurs droits d'accès à l'information ou leurs droits à la confidentialité, prévus par les lois pertinentes, n'ont pas été respectés. L'agente de révision publie des rapports qui incluent ses conclusions et recommandations aux organismes publics provinciaux, municipaux ou locaux visant à réaffirmer ou modifier leurs décisions et à rectifier leurs processus et leurs pratiques en ce qui a trait aux demandes d'accès à l'information ou à la protection de la vie privée.

Tel que prévu par la *Loi sur les services en français* et de son règlement, je suis heureuse de présenter le plan de services en français du Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour l'exercice 2010-2011.

Respectueusement soumis,

Dulcie McCallum

Agente de révision, Accès à l'information et protection de la vie privée

Agente de révision à la protection de la vie privée

Le 12 juillet 2010

Réponse aux demandes en français

Le Bureau de révision répondra aux demandes orales et écrites de communiquer en français reçues du public à l'aide des services de traduction, et consultera l'Office des affaires acadiennes afin de pouvoir répondre aux personnes unilingues francophones. Il n'y a pas de demande suffisante à l'heure actuelle pour mettre en œuvre une politique d'offre active, mais le Bureau de révision continuera tout de même à surveiller la demande pour des services en français et visera à atteindre cet objectif. Le Bureau de révision poursuivra ses efforts visant à offrir un service interne en français en offrant des possibilités de formation linguistique en français à son personnel.

Inventaire des services en français

Le Bureau de révision offre actuellement les documents suivants en français :

- Rapports annuels du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, de 2001 à aujourd'hui
- Brochure intitulée *Un mini-guide à la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*
- Signet promotionnel du Bureau de révision
- Cartes d'affaires de l'agente de révision

Contribution à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone

Le plan du Bureau de révision inclut la communication avec la communauté acadienne et francophone en français à l'aide des services de traduction, et poursuit la promotion de la formation linguistique en français auprès de son personnel. Les membres de la communauté acadienne pourront ainsi exercer leurs droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu des lois pertinentes, dans la langue de leur choix.

La participation du Bureau de révision au Comité de coordination des services en français améliorera la compréhension de la communauté acadienne et francophone et contribuera à un meilleur service pour cette communauté.

Tableau 1
Progrès pour 2009-2010 et buts, objectifs et mesures pour 2010-2011
Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la
vie privée

Objectifs	Buts et objectifs du ministère – 2009-2010	Mesures prévues en 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010	Mesures prévues en 2010-2011
<p><u>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</u> Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 S'acquitter de ses obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au Comité de coordination des services en français. ▪ Continuer de contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français en soumettant un plan de services en français pour le Bureau de révision. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Terminé les recherches préliminaires sur la participation au Comité de coordination des services en français. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Devenir un membre actif du Comité de coordination des services en français d'ici au printemps 2010. ▪ Effectuer des consultations et des recherches et publier le plan de services en français du Bureau de révision conformément à la <i>Loi sur les services en français</i> et à son règlement.
<p><u>Objectif 2 – Prestation de services en français</u> Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>Évaluer les besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone et les services actuels pour déterminer comment ces besoins peuvent être abordés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consulter davantage l'Office des affaires acadiennes pour déterminer la meilleure façon d'améliorer et de perfectionner le plan de services en français du Bureau de révision. ▪ Élaborer un plan de communication interne sur la prestation des services en français. ▪ Offrir des possibilités de formation linguistique en français au personnel du Bureau de révision. ▪ Continuer d'offrir les publications 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiqué avec les Affaires acadiennes au sujet des coûts liés à la prestation de services en français pour les Néo-Écossais unilingues ou pour une personne qui préfère être servie en français. ▪ Aucune possibilité de consultation publique n'a eu lieu en 2009-2010. ▪ La formation linguistique en français a été offerte à tous les membres du personnel du Bureau de révision. ▪ Continué d'offrir les publications actuellement disponibles en français, y 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les mesures que prendra le Bureau de révision pour préserver ou améliorer les services offerts en français. ▪ Suivre le processus de consultation établi par le sous-comité des Affaires acadiennes afin d'apprendre de

Objectifs	Buts et objectifs du ministère – 2009-2010	Mesures prévues en 2009-2010	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010	Mesures prévues en 2010-2011
		<p>actuellement offertes en français au public tout en s'assurant que l'information présentée dans le futur sera offerte en français si elle répond aux critères présentés dans la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner la traduction de la publication du Bureau de révision intitulée <i>Respecting Your Access and Privacy Rights - A Citizen's Guide for Nova Scotians</i>. 	<p>compris le Rapport annuel 2009 du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée soumis à l'Assemblée législative.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des restrictions budgétaires en 2009-2010 n'ont pas permis la traduction de la publication intitulée <i>Respecting Your Access and Privacy Rights – A Citizen's Guide for Nova Scotians</i>. ▪ Exploré la possibilité d'offrir la brochure bilingue existante sur le site Web du Bureau de révision. 	<p>ces résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir au budget la traduction de la publication intitulée <i>Respecting Your Access and Privacy Rights - A Citizen's Guide for Nova Scotians</i> et publier la version française sur le site Web du Bureau de révision.
<p><u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u> Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p>Évaluer de quelle façon les plans futurs pour les services en français favoriseront la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consulter l'Office des affaires acadiennes afin de déterminer quelles mesures de soutien peuvent être obtenues pour pouvoir répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En raison de restrictions financières, aucun progrès n'a été réalisé dans l'atteinte de cet objectif. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tirer profit du fait d'être membre du Comité de coordination des services en français pour apprendre des consultations effectuées par les Affaires acadiennes et d'autres ministères au sujet des priorités et des besoins de la communauté acadienne et francophone.